DIRECTIVE DU CONSEIL

du 6 avril 1976

modifiant la directive 75/271/CEE relative à la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de la directive 75/268/CEE (France)

(76/401/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu la directive 75/268/CEE du Conseil, du 28 avril 1975, sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées (1), modifiée par la directive 76/400/CEE (2), et notamment son article 2 paragraphe 2,

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de l'Assemblée (3),

vu l'avis du Comité économique et social (4),

considérant que le gouvernement de la République française a communiqué à la Commission, conformément à l'article 2 paragraphe 1 de la directive 75/268/CEE, une proposition visant à l'extension des zones de montagne figurant à l'annexe de la directive 75/271/CEE du Conseil, du 28 avril 1975, relative à la liste communautaire des zones agricoles défavorisées au sens de la directive 75/268/CEE (France) (5), ainsi que les informations relatives aux caractéristiques des communes ou parties de communes concernées par cette proposition ;

considérant que l'indice retenu pour caractériser les conditions climatiques très difficiles visées à l'article 3 paragraphe 3 premier tiret de la directive 75/268/CEE est, pour chaque commune, une altitude moyenne minimale de 600 mètres dans les Vosges, de 700 mètres dans les autres massifs et de 800 mètres sur les versants méditerranéens ;

considérant que l'indice retenu pour caractériser les fortes pentes visées à l'article 3 paragraphe 3 deuxième tiret de la directive 75/268/CEE est un pourcentage supérieur à 20 ;

considérant que, lorsqu'il y a combinaison des deux facteurs susmentionnés, les caractéristiques retenues sont, d'une part, une altitude minimale de 500 mètres et, d'autre part, une pente moyenne de 15 % ; que seul un nombre très limité de communes proposées ne remplissent pas entièrement les conditions requises, tout en satisfaisant à celles de l'article 3 paragraphe 4 de la directive 75/268/CEE ; que, leur économie étant étroitement liée à celle des communes limitrophes, et le territoire de la quasi-totalité d'entre elles étant enclavé dans ces dernières communes et nettement plus réduit que le territoire de celles-ci, il est néanmoins possible de classer ces communes parmi les zones de montagne ;

considérant que les indices ainsi retenus par le gouvernement de la République française pour définir les zones signalées à la Commission répondent aux caractéristiques des zones de montagne visées à l'article 3 paragraphe 3 de la directive 75/268/CEE ;

considérant que la communication de l'État membre concerné n'indique pas la situation actuelle des zones en question du point de vue des équipements collectifs visés à l'article 3 paragraphe 2 de la directive 75/268/CEE ; qu'il semble que ces équipements ne soient pas toujours suffisants ; que, par ailleurs, l'absence de renseignements relatifs aux programmes en cours ou envisagés ne permet pas de déterminer les délais dans lesquels se produira une amélioration substantielle à cet égard ; qu'il apparaît néanmoins opportun d'inscrire les zones en question sur la liste communautaire des zones agricoles défavorisées, étant entendu que le gouvernement de la République française adressera prochainement à la Commission une communication détaillée à ce sujet,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DIRECTIVE :

Article premier

Les zones indiquées en annexe sont ajoutées à la liste des zones figurant à l'annexe de la directive 75/271/CEE.

Article 2

L'État membre concerné adresse à la Commission, au plus tard à la fin de 1976, une communication détail-

(1) JO n° L 128 du 19. 5. 1975, p. 1.
(2) Voir page 21 du présent Journal officiel.
(3) JO n° C 79 du 5. 4. 1976, p. 37.
(4) Avis rendu le 26. 2. 1976 (non encore paru au JO).
(5) JO n° L 128 du 19. 5. 1975, p. 33.

lée indiquant les délais dans lesquels les mesures d'amélioration substantielle des équipements collectifs seront effectives dans les zones énumérées en annexe.

Article 3

La République française est destinataire de la présente directive.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 1976.

Par le Conseil

Le président

J. HAMILIUS

ANHANG — BILAG — ANNEX — ANNEXE — ALLEGATO — BIJLAGE

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	01 — Département de l'Ain
	Arrondissement de Belley
Ambérieu-en-Bugey	l'Abergement-de-Varey
Champagne-en-Valromey	Champagne-en-Valromey, Chavornay, Vieu
Saint-Rambert-en-Bugey	Torcieu
Virieu-le-Grand	Cheignieu-la-Balme, Contrevoz, Virieu-le-Grand
	Arrondissement de Nantua
Bellegarde-sur-Valserine	Bellegarde-sur-Valserine (reste du territoire non classé par arrêté du 20. 2. 1974), Surjoux
Izernore	Izernore, Matafelon-Granges (reste du territoire non classé par arrêté du 20. 2. 1974), Samognat, Serrières-sur-Ain
Nantua	Brion, Géovreissiat
Poncin	Challes-la-Montagne, Mérignat, Saint-Alban
Oyonnax	Dortan
	03 — Département de l'Allier
	Arrondissement de Vichy
Cusset	Busset
	04 — Département des Alpes-de-Haute-Provence
	Arrondissement de Forcalquier
Sisteron	Mison, Sisteron
Volonne	Aubignosc, Château-Arnoux, l'Escale, Peipin, Volonne
	06 — Département des Alpes-Maritimes
	Arrondissement de Grasse
Bar-sur-Loup	Bar-sur-Loup, Tourettes-sur-Loup
Saint-Vallier-de-Thiey	Cabris, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracédès, Le Tignet
Vence	Le Broc, Gattières, Saint-Jeannet
	Arrondissement de Nice
Contes	Cantaron, Châteauneuf-de-Contes, Contes
L'Escarène	Blausasc, Peillon
Levens	Aspremont, La Roquette-sur-Var, Saint-Blaise, Tourette-Levens
Roquesteron	Gilette
	07 — Département de l'Ardèche
	Arrondissement de Largentière
Joyeuse	Faugères, Planzolles, Ribes, Vernon
Largentière	Chazeaux, Largentière (fraction ancienne commune de Tauriers)
Thueyts	Fabras, Lalevade-d'Ardèche, Meyras, Pont-de-Labeaume

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	Arrondissement de Privas
Vals-les-Bains	Vals-les-Bains
Chomérac	Saint-Bauzile
Privas	Dunières-sur-Eyrieux, les Ollières-sur-Eyrieux, Veyras
Viviers	Aubignas
La Voulte-sur-Rhône	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape
	Arrondissement de Tournon
Annonay	Annonay
Saint-Félicien	Colombier-le-Vieux
Saint-Peray	Champis, Saint-Sylvestre
Tournon	Boucieu-le-Roi, Colombier-le-Jeune, Plats, Saint-Barthélémy-le-Plain
	09 — Département de l'Ariège
	Arrondissement de Foix
La Bastide-de-Sérou	Aigues-Juntes, Allières, La Bastide-de-Sérou, Cadarcet, Durban-sur-Arize, Larbont, Montels, Montséron, Nescus, Suzan
Foix	Arabaux, Baulou, Cos, Foix, l'Herm, Loubières, Montgaillard, Pradières, Saint-Jean-de-Verges, Saint-Martin-de-Caralp, Saint-Pierre-de-Rivière, Vernajoul
Lavelanet	L'Aiguillon, Carla-de-Roquefort, Dreuilhe, Illat, Lavelanet, Lesparrou, Lieurac, Raissac, Roquefort-les-Cascades, Saint-Jean-d'Aigues-Vives, Sautel, Ventenac, Villeneuve-d'Olmes
	Arrondissement de Pamiers
Le Mas-d'Azil	Camarade, Gabre, Le Mas-d'Azil, Montfa
Mirepoix	Dun, Pradettes
Varilhes	Calzan, Cazaux, Dalou, Gudas, Loubens, Malléon, Ségura, Vira
	Arrondissement de Saint-Girons
Sainte-Croix-Volvestre	Bagert, Barjac, Bedeille, Contrazy, Lasserre, Mauvezin-de-Sainte-Croix, Mérigon, Montardit
Saint-Girons	Clermont, Encourtiech, Eycheil, Lescure, Montégut-en-Couserans, Saint-Girons
Saint-Lizier	Betchat, Gajan, Montesquieu-Avantes, Montgauch, Montjoie-en-Couserans, Taurignan-Castet, Taurignan-Vieux
	11 — Département de l'Aude
	Arrondissement de Carcassonne
Alzonne	Montolieu
Conques-sur-Orbiel	Limousis, Sallèles-Cabardès
Mas-Cabardes	Lastours, Salsigne, Villardonnel
Mouthoumet	Félines-Termenès, Termes, Vignevieille
Peyriac-Minervois	Caunes-Minervois, Villeneuve-Minervois
Saissac	Fraisse-Cabardès

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	Arrondissement de Limoux
Alaigne	Escueillens — Saint-Juste-de-Bellengard, Monthaut, Pomy
Chalabre	Caudeval, Chalabre, Corbières, Courtauly, Gueytes-et-Labastide, Peyrefitte-du-Razes, Sainte-Colombe-sur-l'Hers, Sonnac-sur-l'Hers, Tréziers
Couiza	Coustaussa, Serres
Limoux	La Bezole, Bourigeole, Castelreng, Saint-Couat-du-Razès
Quillan	Ginoles, Granès, Quillan, Saint-Ferriol
Saint-Hilaire	Clermont-sur-Lauquet, Greffeil
	Arrondissement de Narbonne
Tuchan	Cucugnan, Duilhac, Maisons, Montgaillard, Padern, Rouffiac-des-Corbières
	12 — Département de l'Aveyron
	Arrondissement de Millau
Belmont-sur-Rance	Montlaur, Rebourguil
Camarès	Camarès
Cornus	Saint-Jean-et-Saint-Paul (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
Millau-Ouest	Comprégnac
Saint-Affrique	Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Affrique, Saint-Jean-d'Alcapiès, Saint-Rome-de-Cernon, Tournemire (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974), Vabres-l'Abbaye
Saint-Rome-de-Tarn	Saint-Rome-de-Tarn
	Arrondissement de Rodez
Cassagnes-Bégonhès	Cassagnes-Bégonhès
Conques	Noailhac, Saint-Cyprien-sur-Dourdou (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974), Saint-Félix-de-Lunel
Espalion	Bessuéjouls, Espalion (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
Estaing	Sébrazac, Villecomtal
Marcillac-Vallon	Clairveaux, Marcillac-Vallon, Mouret, Nauviale, Saint-Christophe, Valady
Naucelle	Camboulazet
Réquista	Réquista, La Selve
Rignac	Auzits, Escandolières, Mayran, Goutrens, Belcastel
La-Salvetat-Peyralès	Lescure-Jaoul
	Arrondissement de Villefranche-de-Rouergue
Aubin	Aubin, Cransac, Firmi
Capdenac-Gare	Bouillac
Decazeville	Almon-les-Junies, Boisse-Penchot, Flagnac, Livinhac-le-Haut
Najac	Najac, Saint-André-de-Najac, Bor-et-Bar
Rieupeyroux	La-Bastide-l'Évêque, Prévinquières (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	19 — Département de la Corrèze
	Arrondissement de Brive-la-Gaillarde
Beynat	Albignac, Aubazine, Beynat, Lanteuil, Palazinges, Sérilhac, Le-Pescher
Beaulieu	Brivezac, Chenaillers-Mascheix, Tudeils
Brive-Nord	Dampniat
Meyssac	Lostanges, Lagleygeolle, Noailhac
	Arrondissement de Tulle
Argentat	Albussac, Argentat, Forges, Ménoire, Monceaux-sur-Dordogne, Neuville, Saint-Bonnet-Elvert, Saint-Chamant, Saint-Hilaire-Taurieux, Saint-Martial-Entraygues, Saint-Sylvain
La Roche-Canillac	Champagnac-la-Prune, Clergoux, Espagnac, Gros-Chastang, Gumond, Marcillac-la-Croisille, La Roche-Canillac, Saint-Bazile-de-Laroche, Saint-Martin-la-Meanne, Saint-Pardoux-la-Croisille, Saint-Paul
Seilhac	Beaumont, Saint-Salvadour
Tulle-Nord	Naves, Saint-Hilaire-Peyroux
Tulle-Sud	Les Angles-sur-Corrèze, Chanac-les-Mines, Le Chastang, Cornil, Gimel, Ladignac-sur-Rondelles, Lagarde-Enval, Laguenne, Marc-la-Tour, Pandrignes, Saint-Bonnet-Avalouze, Sainte-Fortunade, Saint-Martial-de-Gimel, Saint-Priest-de-Gimel, Tulle
Uzerche	Meilhards
	20 — Département de la Corse
	Arrondissement d'Ajaccio
Ajaccio	Afa, Alata, Appietto, Bastelicaccia, Villanova
Bastelica	Cauro, Eccica-Suarella, Ocana
Celavo-Mezzana	Cuttoli-Corticchiato, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle-di-Mezzana
Cruzzini-Cinarca	Ambiegna, Arro, Calcatoggio, Cannelle-d'Orcino, Casaglione, Lopigna, Sari-d'Orcino, Sant'Andréa-d'Orcino
Deux-Sevi	Osani, Partinello, Serriera, Cargèse, Ota, Piana
Deux-Sorru	Arbori, Coggia
Sainte-Marie-Sicché	Cognocoli-Monticchi, Coti-Chiavari, Forciolo, Grosseto-Prugna, Guargualé, Pietrosella, Pila-Canale, Serra-di-Ferro, Urbalacone, Zigliara
	Arrondissement de Bastia
Alto-di-Casaconi	Prunelli-di-Casacconi, Scolca, Volpajola
Borgo	Vignale
Campoloro-di-Moriani	San-Giovani, Sant'Andréa-di-Cotone
Capo-Bianco	Barrettali, Cagnano, Luri, Meria, Pino, Centuri, Ersa, Morsiglia, Rogliano, Tomino
Conca-d'Oro	Barbaggio, Oletta, Olmeta-di-Tuda, Poggio-d'Oletta, Vallecalle
Fiumalto-d'Ampugnani	Pero-Casevecchie, Velone-Orneto, Casalta, Pruno, Scata, San-Gavino-d'Ampugnani
Haut-Nebbio	Lama, Urtaca, Sorio, San-Gavino-di-Tenda, Santo-Pietro-di-Tenda
Saglio-di-Santa-Culia	Brando, Pietra-Corbara, Sisco, Canari, Nonza, Ogliastro, Olcani, Olmeta-di-Capocorso
San-Martino-di-Lota	San-Martino-di-Lota, Santa-Maria-di-Lota, Ville-di-Pietrabugna
Vescovato	Porri

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	Arrondissement de Calvi
Belgodère	Belgodère, Costa, Novella, Occhiatana, Palasca, Ville-di-Paraso, Algajola, Aregno, Avapessa, Cateri, Feliceto, Lavatoggio, Muro, Nessa, Speloncato
Calenzana	Calenzana, Galeria, Moncale, Montegrosso (Montemaggiore)
Calvi	Lumio
Ile-Rousse	Corbara, Monticello, Pigna, Sant'Antonio, Santa-Reparata-di-Balagna
	Arrondissement de Corte
Moita-Verde	Tallone, Tox
Prunelli-di-Fiumorobo	Prunelli-di-Fiumorobo, Solaro, Ventiseri
	Arrondissement de Sartène
Bonifacio	Bonifacio
Figari	Figari
Olmeto	Arbellara, Olmeto, Propriano, Viggianello
Petreto-Ricchisano	Sollacaro
Porto-Vecchio	Conca, Lecci, Porto-Vecchio, Sari-di-Porto-Vecchio
Sartène	Belvédère, Campo-Moro, Billia, Giuncheto, Grossa, Sartène
	23 — Département de la Creuse
	Arrondissement d'Aubusson
Bellegarde-en-Marche	Bosroger
	Arrondissement de Guéret
Bénévent-l'Abbaye	Saint-Goussaud
	25 — Département du Doubs
	Arrondissement de Besançon
Amancey	Nans-sur-Sainte-Anne
	Arrondissement de Montbéliard
Clerval	Anteuil (fraction Ferme du Château de Bermont) Belvoir Sancey-le-Grand (fractions Petit-Teigne, La Combe-Georgeot, Grand-Teigne, Le Fonteny, Juvillers, Les Pleines, En-Étard) Vellevans (fraction Ferme du Creusot) Vyt-les-Belvoir (fraction Ferme du Lomont)
Hérimoncourt	Abbévillers (fractions Marche, La Villers, La Chefferie) Dannemarie (fraction Ferme de la Lave) Glay (fractions Le Pré-du-Prince, les Buissons, la Combe) Pierrefontaine-les-Blamont (fractions Brise-Poutot, le Tilleul) Villars-les-Blamont

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Pont-de-Roide	Feule Péseux Pont-de-Roide (fractions Fermes de Brulefer, Chatay, la Derrière) Rosières-sur-Barbèche Solemont Villars-sous-Dampjoux (fraction Ferme de Rochedanne)
Saint-Hippolyte	Bief Fleurey Liebvillers Saint-Hippolyte
	30 — Département du Gard
	Arrondissement d'Alès
Alès-Ouest	Cendras, Saint-Jean-du-Pin
Anduze	Générargues, Saint-Sébastien
Bessèges	Bessèges, Robiac, Gagnières
La Grand'Combe	La Grand'Combe, Les Salles-du-Gardon, Laval-Pradel
Saint-Ambroix	Le Martinet, Meyrannes, Molières-sur-Cèze, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Jean-de-Valériscle
	Arrondissement du Vigan
Lasalle	Monoblet, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Saint-Félix-de-Pallières, Thoiras, Vabres
Sumène	Saint-Laurent-le-Minier, Saint-Julien-de-la-Nef
	31 — Département de Haute-Garonne
	Arrondissement de Saint-Gaudens
Aspet	Izaut-de-l'Hôtel
Barbazan	Bagiry, Frontignan-de-Comminges, Galié, Luscan, Ore, Saint-Bertrand-de-Comminges
Saint-Béat	Chaum, Esténos, Fronsac
	34 — Département de l'Hérault
	Arrondissement de Béziers
Bédarieux	Bédarieux, Carlencas-et-Levas, Pradal (le), Saint-Étienne-Estrechoux, Tour-sur-Orb (la)
Saint-Gervais-sur-Mare	Aires (les), Hérépian, Lamalou-les-Bains, Poujol-sur-Orb (le), Villemagne
	Arrondissement de Lodève
Lodève	Fozières, Lodève, Olmet-et-Villecun, Soumont, Usclas-du-Bosc
Lunas	Bousquet-d'Orb (le), Octon (territoire de l'ancienne commune de Saint-Martin-des-Combes)
	Arrondissement de Montpellier
Aniane	Saint-Guilhem-le-Désert
Ganges	Agonès, Brissac, Cazilhac, Ganges, Laroque, Montoulieu, Moulès-et-Baucels, Saint-Bauzille-de-Putois

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	38 — Département de l'Isère
	Arrondissement de Grenoble
Domène	Domène (hameau Molinières) Murianette (hameaux Combaloux, les Combes, le Japin, la Pérérée, les Perrets) Le Versoud (hameau Roussillon) Villard-Bonnot (hameau Bouteillères)
Goncelin	Champ-près-Froges (hameaux Bourdhuire, le Feylet) Le Cheylas (hameaux le Trouillet, le Villard) Froges (hameaux Le Bocard, Mazaretiers, Rouare, Langenet Goncelin (hameaux le Mollard, Fontcouvert, Pelane, le Champet, Montgalmand) Pontcharra (hameaux Papillard, Maupas, le Berruer) Saint-Maximin (hameaux les Rojons, les Bruns, le Crêt, les Ripelets, les Bretonnières, le Mouret) Tencin (hameau Vautravers)
Meylan	Biviers (hameaux Grivelières, les Chevalières) Corenc (hameaux le Mollard, Saint-Germain) Saint-Ismier (hameaux Manival, Larguit, Le Millet, Crêt-de-la-Chaume, le Gueydan) La Tronche (hameau Bouqueron)
Pont-en-Royans	Beauvoir-en-Royans (hameaux Yselière, Petit-Bois) Pont-en-Royans (hameaux Courtevous, Paradis) Saint-André-en-Royans (hameaux les Courrioux, la Roche, Odier, les Nouviaux) Saint-Romans (hameau Monteux) Saint-Pierre-de-Chérennes (hameau la Combe)
Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs	Brion La Fortesse Plan Saint-Geoirs (hameaux Molezin, la Bâtie, Bramafan, les Arêtes) Saint-Michel-de-Saint-Geoirs
Saint-Laurent-du-Pont	Entre-deux-Guiers (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
Saint-Marcellin	Murinais
Sassenage	Veurey-Voroize (hameaux Saint-Oûrs, Eygalens)
Saint-Martin-d'Hères	Saint-Martin-d'Hères (hameau le Mûrier)
Touvet	Chapareillan (hameaux Bellecombette, la Palud)
Tullins	Cras (hameaux la Rivoire, Combe-du-Moulin, le Faix, les Ferrières) Morette (hameaux les Feugères, la Combe, Charavinières, la Guitardière, Chechamain, le Village) Quincieu La Rivière (hameaux les Travers, le Rivet, les Monts) Saint-Paul d'Izeaux Tullins (hameaux la Méarie, l'Eslinard, les Ramais) Vatilieu
Vif	Le Gua (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974) Vif (hameaux Grirardière, la Merlière, le Poyet, le Sert)

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Vinay	Chasselay Cognin-les-Gorges (hameaux Mante, Grandes Côtes, Montchardon) Notre-Dame-de-l'Osier Rovon (hameau les Combes) Saint-Gervais (hameaux le Souillet, Freyssinet, le Moléron, la Chatagnaire, le Puy) Nerpol-et-Serres Varacieux
Vizille	Notre-Dame-de-Commiers Saint-Georges-de-Commiers Vizille (hameau Montjean)
Voiron	Chirens Coublevie (hameau le Bret) Saint-Étienne-de-Crossey (hameaux Tolvon, le Sex) Voiron (hameaux Souillet-le-Grand, Souillet-le-Petit, le Rousset, la Pensière, le Molard, Grattonières)
Voreppe	Voreppe (hameau Chalais)
	Arrondissement de la Tour-du-Pin
Saint-Geoire-en-Valdaine	Massieu Montferrat Saint-Bueil Saint-Geoire-en-Valdaine Saint-Sulpice-des-Rivoires Velanne Voissant
Virieu	Bilieu Charavines
	39 — Département du Jura
	Arrondissement de Lons-le-Saunier
Clairvaux-les-Lacs	La Frasnée
Salins-les-Bains	Bracon Ivrey Pretin Saint-Thiébaud Saizenay Salins-les-Bains Pont-d'Héry (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Arrondissement de Saint-Claude
Moirans-en-Montagne	Chancia Jeurre Lect
Saint-Claude	Chassal Lavancia-Épercy Molinges Vaux-lès-Saint-Claude
Saint-Laurent-en-Grandvaux	Saint-Pierre-en-Grandvaux (classée par l'arrêté du 26. 6. 1961, omise dans l'arrêté du 20. 2. 1974)

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	42 — Département de la Loire
	Arrondissement de Montbrison
Boën-sur-Lignon	Débats-Rivière-d'Orpra, l'Hôpital-sous-Rochefort, Leigneux, Saint-Sixte Marcoux (partie située à l'ouest du CD 8) Trelins (partie située à l'ouest du CD 8) Pralong (partie située à l'ouest du CD 8) Marcilly-le-Châtel (partie située à l'ouest du CD 8) Boën (partie située à l'ouest du CD 8)
Chazelles-sur-Lyon	Maringes, Virigneux, Viricelles, Chazelles-sur-Lyon
Feurs	Cottance, Essertines-en-Donzy, Jas, Panissières, Saint-Barthélemy-Lestra, Saint-Martin-Lestra, Salvizinet (partie située à l'est du CD 10)
Saint-Georges-en-Couzan	Sail-sous-Couzan
	Arrondissement de Roanne
Roanne	Saint-Jean-le-Puy-Saint-Maurice-sur-Loire, Villemontais (partie située à l'ouest du CD 8)
Saint-Haon-le-Châtel	Saint-Haon-le-Châtel Renaison (partie située à l'ouest du CD 8) Saint-Alban-les-Eaux (partie située à l'ouest du CD 8) Saint-André-d'Apchon (partie située à l'ouest du CD 8) Saint-Haon-le-Vieux (partie située à l'ouest du CD 8) Ambierle (partie située à l'ouest du CD 8)
Saint-Symphorien-de-Lay	Saint-Victor-sur-Rhins
	Arrondissement de Saint-Étienne
Firminy	Caloire, Saint-Paul-en-Cornillon
Pélussin	La Chapelle-Villars, Chuyer
Rive-de-Gier	Cellieu (hameaux de la Chirondière et Peyreux) Chagnon (hameaux de la Trène, Bourchanin et Cruziot) Châteauneuf (hameaux de Grangelet, Vaugelas, et section de Granay) Farnay Genilac (ex-commune de la Cula) Saint-Martin-la-Plaine (partie située au nord des CD 77 et 37) Saint-Paul-en-Jarez Saint-Chamond (ex-commune de Saint-Martin-en-Coailleux, ex-commune d'Izieux, ex-commune de Saint-Julien-en-Jarez)
Saint-Héand	Sorbiers (sections A1 et A2, D1 et D2)
	43 — Département de la Haute-Loire
	Arrondissement de Brioude
Auzon	Auzon, Vézézoux
Blesle	Chambozon, Léottoing, Lorlanges
Brioude	Saint-Géron

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	46 — Département du Lot
	Arrondissement de Figeac
Bretenoux	Cahus, Laval-de-Cère
Figeac-Est	Linac, Prendeignes, Saint-Perdoux, Viazac
Lacapelle-Marival	Labathude, Saint-Bressou, Sainte-Colombe
Saint-Cère	Bannes, Frayssinhes, Latouille-Lentillac, Saint-Paul-de-Vern, Saint-Vincent-du-Pendit
	57 — Département de la Moselle
	Arrondissement de Sarrebourg
Lorquin	Abreschviller, Saint-Quirin, Turquestein-Blancrupt
Phalsbourg	Dabo, Garrebourg, Haselbourg, Hultehouse, Lutzelbourg
Sarrebourg	Harreberg, Hommert, Walscheid
	63 — Département du Puy-de-Dôme
	Arrondissement de Clermont-Ferrand
Clermont-Sud	Romagnat: — sections G et AL (village d'Opme) — sections I et AM (village de Saulzet-le-Chaud) — section H (villages de Redon, Pradet)
Clermont-Est	Sayat: section A (village d'Argnat)
	Arrondissement de Riom
Combronde	Combronde: — section G (villages des Ballages, Borots) — section A (villages des Jouffrets)
Menat	Saint-Gal-sur-Sioule
Riom-Est	Châtel-Guyon: section AR (village du Bournet)
Riom-Ouest	Enval : section ZD (village de Beauvaleix)
	64 — Département des Pyrénées-Atlantiques
	Arrondissement de Bayonne
Espelette	Ainhoa, Sare
Iholdy	Hosta, Saint-Just-Ibarre
Saint-Étienne-de-Baigorry	Ascarat
	Arrondissement d'Oloron-Sainte-Marie
Aramits	Ance, Aramits, Féas
Arudy	Arudy (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974), Sainte-Colome
Mauléon-Licharre	Barcus, Musculdy, Ordiarp, Roquiague
Oloron-Sainte-Marie	Asasp (quartier Lagnos), Esquiule, Lurbe-Saint-Christau, Oloron-Sainte-Marie (quartier Bager Sud)
Tardets-Sorholus	Laguinge-Restoue, Tardets-Sorholus, Lichans-Sunhar

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	65 — Département des Hautes-Pyrénées
	Arrondissement d'Argelès-Gazost
Argelès-Gazost	Adast, Agos-Vidalos, Argelès-Gazost, Ayros-Arbouix, Ayzac-Ost, Boô-Silhen, Lau-Balagnas, Préchac, Pierrefitte-Nestalas
Lourdes	Les Angles, Arcizac-es-Angles, Aspin-en-Lavedan, Bourréac, Escoubès-Pouts, Ger, Geu, Julos, Lézignan, Lourdes, Lugagnan, Paréac, Poueyferre
Luz-Saint-Sauveur	Viscos (classée par l'arrêté du 26. 6. 1961, omise dans l'arrêté du 20. 2. 1974)
Saint-Pé-de-Bigorre	Peyrouse
	Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre
Bagnères-de-Bigorre	Argelès, Bettes, Cieutat, Hauban, Mérilheu, Orignac, Pouzac, Trébons, Uzer
La Barthe-de-Neste	Avezac-Prat-Lahitte, Bazus-Neste, Gazave, Lortet, Mazouau, Saint-Arroman
Lannemezan	Artiguemy, Benque, Bonnemazon, Bourg-de-Bigorre, Castillon, Chelle-Spou, Gourgue, Lutilhous, Mauvezin, Molère, Péré, Sarlabous, Tilhouse
Mauléon-Barousse	Bertren, Izaourt, Loures-Barousse, Sainte-Marie, Saléchan, Sarp, Siradan
Saint-Laurent-de-Neste	Aventignan, Hautaget, Lombres, Montégut, Montsérié, Nestier, Tibiran-Jaunac
	Arrondissement de Tarbes
Ossun	Averan, Barry, Layrisse, Orincles
Tournay	Bégole, Barbazan-Dessus, Caharet, Castéra-Lanusse, Hitte, Lanespède, Luc, Oléac-Dessus, Ozon, Poumarous, Ricaud
Galan	Castelbajac
	66 — Département des Pyrénées-Orientales
	Arrondissement de Céret
Argelès-sur-Mer	Argelès-sur-Mer (sections cadastrales CD, CE, CH, CI et CK) Laroque-des-Albères (sections cadastrales B3 et C2), Sorède (sections cadastrales C1, C2, C3, D unique et E unique)
Arles-sur-Tech	Amélie-les-Bains (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
Céret	Calmeilles, Céret, l'Écluse, Oms, Le Perthus, Reynès, Taillet
Côte-Vermeille	Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres
	Arrondissement de Perpignan
Latour-de-France	Caramany
Saint-Paul-de-Fenouillet	Ansignan, Prugnanes, Saint-Martin
Thuir	Caixas, Passa-Llauro-Tordères (fraction Llauro)
	Arrondissement de Prades
Prades	Catllar, Eus
Sournia	Feilluns, Pézilla-de-Conflent, Tarerach, Trévillach, Trilla
Vinça	Casefabre, Estoher

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	67 — Département du Bas-Rhin
	Arrondissement de Molsheim
Rosheim	Mollkirch
Schirmeck	Le Ban-de-la-Roche (territoire de l'ancienne commune de Fouday), Barembach, La Broque, Rothau, Schirmeck
	Arrondissement de Sélestat
Villé	Albé, Bassemberg, Breitenau, Saint-Martin
	68 — Département du Haut-Rhin
	Arrondissement de Colmar
Munster	Griesbach-au-Val, Gunsbach, Soultzbach-les-Bains, Wihr-au-Val
Wintzenheim	Walbach, Zimmerbach
	Arrondissement de Guebwiller
Guebwiller	Rimbachzell
Rouffach	Osenbach Rouffach (fraction forêt reculée) Soultzmatt (fraction forêt reculée) et hameau Wintzfelden (sections D et E du cadastre)
Soultz	Soultz (fraction forêt reculée)
	Arrondissement de Thann
Cernay	Wattwiller (fraction ferme du Molkenrain)
Thann	Bourbach-le-Bas, Rammersmatt
	69 — Département du Rhône
	Arrondissement de Lyon
L'Arbresle	Bessenay: sections F1, F2 et E en partie (lieux-dits le Moulin à vent, le Vernay) Bibost: sections A2, A3, A4 et A5 en partie (lieu-dit: le Trève) Savigny: sections E1, E2 et E3 Sourcieux-les-Mines: sections C2 et D1 Saint-Pierre-la-Palud: sections AE, AH, AD en partie (lieux-dits: le Petit-Saint-Bonnet et les Grandes-Vignes), AC en partie (lieu-dit: les Bornes)
Mornant	Chaussan : sections C, D et B en partie (sauf hameau Brunzieux) Rontalon: en totalité, sauf les sections AH et AI Saint-Didier-sous-Riverie: sections A, F1, F2 et G Saint-Sorlin: sections D1, D2, D3, C1, C2, C3 et B2
Vaugneray	Pollionnay: sections AL, AM et AN Saint-Laurent-de-Vaux: en totalité Thurins: sections AR et AT en totalité, AP en partie, AS en partie, AH en partie, AE en partie, AD en partie section AP en partie, lieux-dits La Martinière-d'en-Haut, Roche-Saint-Martin, Bois Renard, le Combard section AS en partie, lieux-dits les Bruyères, les Pins

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	section AH en partie, lieux-dits le Rat, le Jaricot, Plat-de-Saint-Romain section AD en partie, lieux-dits les Granges-Ouest, les Bochets section AE en partie, lieux-dits les Granges-Est, la Picolette, les Côtes Vaugneray: sections E, G2, I, K, F1 en partie et H en partie (F1 en partie, lieux-dits: Laïs, Bel-Air, Taconant, l'Évêque) (H en partie, lieux-dits: au-dessus de la Chana, les Roches, Rochetrouille, Clavigny, Combe-Fusil-en-Pellerou, Croix-de-la-Fausse, Vergnant-Sud)
	Arrondissement de Villefranche-sur-Saône
Beaujeu	Beaujeu: sections A, B, E1, E2, F Chiroubles: section D Jullie: sections A, B1 et B2 Marchampt: sections A, C1, D, E1 et E2 Saint-Didier-sur-Beaujeu: sections A, C, D, B1, B2 en partie (lieux-dits La Ronze, Jorson et Longchamp: parcelles 260 à 280) et B3 en partie (lieu-dit les Loys: parcelles 563 à 567; lieu-dit les Guérins: parcelles 551 à 553 et 556 à 562) Vauxrenard: sections A, AD, AC, AO, AP, AR, AS et G
Bois-d'Oingt	Chamelet: en totalité Létra: en totalité Saint-Paule: en totalité
Tarare	Dareize: sections A1, A2 en partie: le Creux Saint-Loup: section A1 et lieu-dit le Crêt-du-Pay sur les sections A2 et B1 Saint-Romain-de-Popey: section C3 en partie (lieux-dits Teilloux, Bois de Teilloux, Bois de Varenne, le Bois de la Combe, Bois Simon, le Crêt) Tarare: en totalité
Thizy	Thizy: en totalité, Bourg-de-Thizy: en totalité
Villefranche-sur-Saône	Rivolet: section A, section B
	70 — Département de la Haute-Saône
	Arrondissement de Lure
Faucogney-et-la-Mer	Esmoulières, Faucogney-et-la-Mer, Saint-Bresson
Mélisey	Ternuay-Melay et Saint-Hilaire
	71 — Département de la Saône-et-Loire
	Arrondissement de Mâcon
Tramayes	Pierreclos, Serrières
	73 — Département de la Savoie
	Arrondissement d'Albertville
Albertville-Nord	Pallud (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Arrondissement de Chambéry
La Ravoire	Montagnole (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974) Saint-Cassin (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
Les Échelles	Attignat-Oncin (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	La Bauche (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Saint-Christophe-la-Grotte (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Saint-Franc (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Les Échelles
Montmélian	Villaroux (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
La Motte-Servolex	Saint-Sulpice (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Vimines (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
Pont-de-Beauvoisin	Aiguebellette-le-Lac (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Ayn (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Dullin (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Lépin-le-Lac (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Nances (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Saint-Béron (hameaux de: La Londagne-Nord, La Londagne-Sud, le Bajat)
	Saint-Alban-de-Montbel
	La Bridoire (hameau les Roches)
Grésy-sur-Aix	Brison-Saint-Innocent (hameau Les Granges)
Saint-Genix-sur-Guiers	Gerbaix (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Marcieux (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Novalaise (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Saint-Maurice-de-Rotherens (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Sainte-Marie-d'Alvey
Saint-Pierre-d'Albigny	Saint-Jean-de-la-Porte (hameau le Féal)
	Saint-Pierre-d'Albigny (hameaux les Garniers, les Grangettes)
Yenne	Loisieux (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Saint-Pierre-d'Alvey (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	La Chapelle-Saint-Martin
	Traize
	Meyrieux-Trouet (hameaux de Trouet, Villaret, Kreiner)
	74 — Département de la Haute-Savoie
	Arrondissement d'Annecy
Alby-sur-Chéran	Cusy (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
Annecy-le-Vieux	Annecy-le-Vieux (hameaux de Sur-les-Bois, Chez le Roy, chez Chappet, chez Rosset), Menthon-Saint-Bernard, Veyrier-du-Lac
Annecy-Ouest	Choisy
Faverges	Doussard
	Faverges (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Giez

CANTONS	COMMUNES OU PARTIES DE COMMUNES
	Lathuille (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
Rumilly	Crempigny-Bonneguête
Seynod	Duingt, Saint-Jorioz, Sévrier
	Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
Cruseilles	Cercier
Frangy	Chaumont (reste du territoire non classé par l'arrêté du 20. 2. 1974)
	Clarafond-Arcine
	Vanzy
Saint-Julien-en-Genevois	Chevrier
	Savigny
	81 — Département du Tarn
	Arrondissement d'Albi
Alban	Teillet
Monesties	Montirat
	Saint-Christophe-Narthoux
Pampelonne	Jouqueviel
Réalmont	Saint-Antonin-de-Lacalm
	Le Travet
Valence-d'Albigeois	Assac
	Cadix
	Courris
	Le Dourn
	Fraissines
	Saint-Michel-Labadié
	Trébas
Villefranche-d'Albigeois	Ambialet
	Le Fraysse
	87 — Département de la Haute-Vienne
	Arrondissement de Limoges
Châteauneuf-la-Forêt	La Croisille-sur-Briance
Laurière	Jabreilles-les-Bordes, la Jonchère-Saint-Maurice, Saint-Léger-la-Montagne
	88 — Département des Vosges
	Arrondissement d'Épinal
Bruyères	Xamontarupt
	Arrondissement de Saint-Dié
Brouvelieures	Biffontaine
Corcieux	Herpelmont, la Houssière, Vienville
Fraize	Entre-deux-Eaux
Saint-Dié	Lesseux
Senones	Belval, Châtas, Grandrupt, Le Puid, le Vermont, Vieux-Moulin
	90 — Département du territoire de Belfort
	Arrondissement de Belfort
Giromagny	Auxelles-Bas, Giromagny